

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILLERE

L'an deux mille vingt et un le 15 juin à 18 heures et 30 minutes, le Conseil municipal de Billère s'est réuni en visioconférence via l'application Zoom, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LALANNE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 08 juin 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 08 juin 2021.

Etaient présents : M. LALANNE. M. JACOTTIN. Mme MATHIEU-LESCLAUX. M. CHAVIGNE. Mme PINTO. M. OCHEM. Mme FRANCO. M. MAZODIER. Mme AUCLAIR. M. NASSIEU-MAUPAS. M. MONTAUT. M. CABANES. M. DUMONT. Mme FOURCADE. M. BALMORI. M. COLLET. Mme LAHERRERE-SOUVIRAA. Mme FERRER. Mme LOURAU. Mme DE BOISSEZON. Mme GARCIA-ORCAJADA. M. TALAALOUT. Mme WEISS. M. LESCHIUTTA. Mme FLOUS. M. FRETAY. M. RIBETTE. Mme VEILHAN.

S'étaient fait représenter : M. BAYSSAC (qui a donné procuration à M. MAZODIER). Mme LABOURET (qui a donné procuration à Mme FRANCO). Mme FLEURY BONNE (qui a donné procuration à M. RIBETTE). Mme BOGNARD (qui a donné procuration à Mme FLOUS).

Absent excusé : M. MAUBOULES.

A été nommée secrétaire : Mme AUCLAIR

### SEANCE DU MARDI 15 JUIN 2021

NOMBRE DE MEMBRES			VOTE
AFFERENTS	PRESENTS	QUI ONT PRIS PART AU VOTE	Unanimité (Pour : 32)
33	28	32	

**N°2021.06.16**

#### **OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU FONDS MOBILITES ACTIVES – DREAL**

RAPPORTEUR : Mme FRANCO

Dans le cadre du Schéma Directeur des Mobilités Actives, plusieurs actions d'aménagements cyclables ont été proposées pour la période 2021-2026.

Pour accompagner la mise en œuvre du Plan Vélo national, le Ministère de la Transition Ecologique a lancé le « Fonds Mobilités Actives », de 350 millions d'euros sur 7 ans, avec pour objectif de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités.

Afin d'engager les actions proposées au Schéma Directeur, plusieurs aménagements cyclables seront réalisés en 2021 et 2022 :

- Réaménagement du carrefour avenue Lalanne / avenue de la Résistance pour traiter la discontinuité cyclable
- Création d'une zone de rencontre avenue de la Résistance
- Sécurisation des bandes cyclables avenue Lalanne
- Réaménagement du carrefour avenue Lalanne / avenue de la Résistance / rue Clavierie pour traiter la discontinuité cyclable

L'achat de deux compteurs est également prévu afin d'évaluer la part modale et permettre d'analyser l'évolution de celle-ci.

Une maîtrise d'œuvre a été budgétisée et sera engagée afin de répondre aux exigences financières et techniques des aménagements.

D'après les premières estimations réalisées, le coût total de l'opération citée ci-dessus est de 409 417€ (HT).

Une subvention d'un montant de 133 610 € a été obtenue dans le cadre de l'appel à projets 2020 « Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables »

Vu la demande de financement obtenue,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

**D'AUTORISER**

Monsieur le Maire à signer la convention de financement du Fonds Mobilités Actives avec la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, ainsi que tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à BILLERE, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

1. Recours administratif gracieux auprès des services de la Ville de Billère
2. Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau